

09 septembre 2016



CRS




IJAT

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR CONFIRME DANS UN COURRIER LA PREPARATION D'UNE LOI !!!

Le Parlement sera saisi de la disposition législative nécessaire à sa mise en œuvre. Rien ne changera donc pour les bénéficiaires qui continueront de percevoir l'IJAT non fiscalisée, augmentée de 30% au terme de mes récentes décisions.

Extrait du courrier du Ministre



LE SNAPATSI et ses partenaires CFE-CGC seront vigilants sur le suivi des travaux parlementaires et vous tiendra informés.

**Le SNAPATSI seul syndicat
à vous défendre !**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr